REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

BOUCHES DU RHONE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :
En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
24 mars 2026

Date d'affichage :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

Séance du 30 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Présents : Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

Absents excusés : Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie

Objet de la délibération : Désignation des membres aux commissions municipales

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le maire propose de créer plusieurs commissions chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil. Il propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

Article 1 : le conseil municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :
1./ Communication – 2./ Aménagement durable – 3./ Affaires scolaires et sociales – 4./ Animation économique et culturelle – 5./ Qualité de vie – 6./ Contrôle régularité liste électorale – 7./ CNAS

Article 2 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21, le conseil municipal désigne les membres des commissions comme suit :

1./ **COMMUNICATION** :
Membres titulaires : Laurent GESLIN, Julie BAYEUL, Gilles RAMILSON, Natacha BAZIN, Jean-Louis VILLERMY,
Membres suppléants : Christine MAGNIER, Magali BRETON, Laure TANGUY, Jérémie FABRE, Lauriane THOMAS, Florent BIENTZ.

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-19-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026

2./ **AMÉNAGEMENT DURABLE** :
Membres titulaires : Laurent GESLIN, Julie BAYEUL, Gilles RAMILSON, Natacha BAZIN, Jean-Louis VILLERMY, Mélissa VICTORIA, Laure TANGUY, Lauriane THOMAS.
Membres suppléants : Didier FÉRAUD, Julien GARAGNON, Jérémie FABRE.

3./ **AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES** :
Membres titulaires : Laurent GESLIN, Julie BAYEUL, Gilles RAMILSON, Natacha BAZIN, Jean-Louis VILLERMY, Christine MAGNIER, Magali BRETON.
Membres suppléants : Laure TANGUY, Jérémie FABRE.

4./ **ANIMATION ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE** :
Membres titulaires : Laurent GESLIN, Julie BAYEUL, Gilles RAMILSON, Natacha BAZIN, Jean-Louis VILLERMY, Didier FÉRAUD, Julien GARAGNON, Jérémie FABRE, Arnaud GESLIN.
Membres suppléants : Magali BRETON, Laure TANGUY, Lauriane THOMAS, Florent BIENTZ.

5./ **QUALITÉ DE VIE** :
Membres titulaires : Laurent GESLIN, Julie BAYEUL, Gilles RAMILSON, Natacha BAZIN, Jean-Louis VILLERMY, Florent BIENTZ.
Membres suppléants : Christine MAGNIER, Laure TANGUY, Jérémie FABRE, Lauriane THOMAS, Arnaud GESLIN.

6./ **CONTROLE RÉGULARITÉ LISTE ÉLECTORALE** : Laurent GESLIN, Didier FÉRAUD.

7./ **CNAS** : Laurent GESLIN, Christine MAGNIER.

Vote : - Pour – 14 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

MAIRIE de MAS BLANC DES ALPILLES (B.-du-Rh.)

2026 19

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-19-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026